

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2014

Présents : M.M. RAMONEDA, ABADIE, BARRERA, BOILS, BRU, CLARES, DUARTE, GACHET, GLEIZES-RAYA, LECLAIR, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, PENA, SOUM, TRAPP, VAYA.

Absente : Mme MOULAI

Procurations : Mme PONS à Mr RAMONEDA

Secrétaire de Séance : Mme ABADIE Catherine

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 22 Juillet 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) ASSOCIATION DE DEFENSE PALAJANAISE CONTRE LES PREJUDICES DU P.P.R.I.F. :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par courrier en date du 18 juin 2014, Mme Fabienne MERIAUX, Présidente, et Mr Bernard VAISSIERE, Vice-Président, de l'Association de Défense Palajanaise contre les préjudices du P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Incendie de Forêt du Massif de la Cavayère) ont sollicité la municipalité pour l'octroi d'une subvention municipale.

Ils expliquent entre autre, que « *la poursuite de la procédure d'annulation de l'arrêté préfectoral instaurant des dispositions iniques, exagérées et même illégales, mettant en exergue des préconisations sans aucune mesure avec l'aléa* » va « *générer des frais de justice que les cotisations des adhérents ne couvrent pas.* ».

Ils demandent que soit accordée à l'Association de Défense Palajanaise contre les Préjudices du P.P.R.I.F., « *une subvention unique et non renouvelable pour passer un cap un peu difficile sur le plan financier, d'un montant de 1.500 euros* ».

Comme précisé sur la convocation du conseil municipal, après avoir entendu les argumentations de Mme la Présidente de l'A.D.P. contre les préjudices du P.P.R.I.F., et les réponses apportées aux élus, Mr le Maire a demandé aux conseillers de se prononcer, par vote à bulletin secret, sur la demande de subvention exceptionnelle de 1.500 euros.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après voté à bulletin secret :

- n'accorde pas de subvention à l'Association de Défense Palajanaise contre les préjudices du P.P.R.I.F.

VOTES : POUR : 0

CONTRE : 13

ABSTENTION : 5

2) CHARTE AVEC LES ASSOCIATIONS PALAJANAISES :

Mme VAYA Florence, adjointe déléguée aux associations, rappelle au conseil municipal que la vie associative dans toute sa diversité est fortement développée dans notre commune. Les associations sont un acteur fondamental de la vie Palajanaise grâce notamment à l'engagement de nombreux bénévoles.

Depuis longtemps, la municipalité de Palaja a su écouter les associations, faire appel à elles, mais aussi les aider à réaliser leurs projets.

Il est proposé de créer une charte régissant les relations entre la commune et les associations.

En adhérant à cette charte, la municipalité et les associations signataires prennent des engagements réciproques, réaffirment solennellement les valeurs auxquelles elles sont profondément attachées et expriment la volonté de renforcer leur partenariat.

La charte est également un engagement moral entre les associations et la collectivité locale. La municipalité considère chaque association signataire comme un partenaire, mais aussi comme une force de proposition, un des relais potentiels entre les habitants et les élus.

La présente charte concerne les associations palajanaises déclarées à la Préfecture de l'Aude et régies par la loi 1901 : elles doivent être à but non lucratif. Leurs activités doivent viser à la fois le développement du lien social et civique des adhérents, la formation des jeunes ainsi que la création et l'innovation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents articles composant cette charte, approuve ce document d'engagement des deux parties (Commune et Associations).

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) SYADEN – DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES :

Le SYADEN, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique dans le département de l'Aude, s'est lancé dans la réalisation du Schéma Départemental des Infrastructures Publiques de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables (I.R.V.E.).

Le SYADEN sollicite l'accord de principe des collectivités concernées pour l'implantation de ces infrastructures, dans l'optique de pouvoir être éligible aux subventions publiques (ADEME...). Le SYADEN agira ainsi au nom et pour le compte des collectivités pour piloter le dossier auprès des partenaires.

Selon les sites, un nombre ainsi qu'un type de borne de charge ont été proposés.

Dans le cadre du schéma de déploiement, le SYADEN propose aux communes de participer au financement des bornes à hauteur de 20 %.

La répartition du financement proposé est le suivant :

Structure	Taux de participation
ADEME	50%
COMMUNE/EPCI	20%
FEDER	10%
SYADEN	20%

A titre d'ordre de grandeur, le cout d'une borne « normale » est d'environ 6.500 € et celui d'une borne « accélérée » de 13.000 €.

Le conseil donne son accord de principe au SYADEN pour déployer les infrastructures de recharge pour véhicule électrique et hybride rechargeable conformément au schéma de déploiement sous la responsabilité du SYADEN.

VOTES : POUR : 15 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2

5) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Suite à l'obtention du concours au grade d'*Adjoint Administratif 1ère Classe* par un des agents du service administratif de la commune, il y a lieu de procéder :

- à la création d'un poste d'*Adjoint Administratif 1ère classe* à temps complet,
- à la suppression d'un poste d'*Adjoint Administratif 2^{ème} classe* à temps complet,
- et ce à compter du 1 octobre 2014.

Le tableau des effectifs doit donc être modifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le fixer comme suit :

../..

Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	2	2	
<u>Filière Technique</u>				
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	32.20/35 (1)
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	8	8	[32.76/35(1) 31.50/35 (2) 25.00/35 (1) 24.00/35 (1) 21.00/35 (1) 17.50/35 (1) 16.45/35 (1)]
<u>Filière Culturelle</u>				
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	1	31.30/35
<u>Filière Police</u>				
Brigadier-Chef Principal	C	1	1	

VOTES : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION :

La séance est levée à 22h00.